



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 03 juin 2022, composée de :

- Messieurs Damien Gfeller, William Montagrin, Cyril Cachin et Sébastien Wenger

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 05/2022**, demande d'un crédit pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur la route de Giez.

La Municipalité a délégué Monsieur André Cachin, Syndic, pour informer plus amplement les membres de la commission de gestion. Nous le remercions pour les informations fournies et relevons les points suivants.

- La construction des nouveaux locatifs aux abords de la route de Giez devraient être terminée d'ici à la fin de l'année. Avec quelques dizaines de nouveaux habitants, adultes et enfants, la commune doit faire son possible et investir pour garantir la sécurité des piétons et des véhicules circulant sur cet axe.
- Au vu de l'urgence, une solution à dû être trouvée rapidement avec la DGMR, qui a donné son feu vert et autorisé les travaux comme ils vous sont présentés, pour un trottoir provisoire à moindre frais.
- Le financement de l'étude est intégré dans le préavis n°4 avec le projet global des aménagements d'Orges.
- Ces aménagements vont permettre le ralentissement des véhicules, car la largeur de la route sera légèrement rétrécie, des potelets installés et un marquage jaune au sol permettront aux piétons de circuler sur un cheminement sécurisé.
- La municipalité va également entreprendre des travaux pour la création d'un point de collecte des déchets sis sur la parcelle no 666, ainsi que le déplacement de l'arrêt de bus sur la parcelle no 336.
- Il n'y a pas de subvention donnée par le canton, car les travaux ne touchent pas directement la route mais le trottoir. Toutefois, les frais de ces travaux auront une influence positive sur la péréquation financière de la commune.
- Ces travaux s'inscrivent dans la continuité et l'envie générale déjà évoquée à maintes reprises, d'accroître la sécurité du village.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.-

Art.2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt

Art.3 : de l'amortir linéairement au maximum sur trente ans

Orges, le 03 juin 2022


Le rapporteur : Sébastien Wenger

Signature des membres de la Commission de gestion :

Damien Gfeller



Cyril Cachin



William Montagrin



Sébastien Wenger

